



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

DÉCISION n° 513/2025

PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ADOMA

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits au budget ».

Considérant la demande d'ADOMA d'un partenariat avec Metz Métropole pour définir les modalités d'accueil et d'organisation de visites guidées à destination des personnes accompagnées par ADOMA au Musée de La Cour d'Or de Metz Métropole. La durée fixée pour ce partenariat est conclue pour une durée de trois ans. Elle est reconductible à compter de la date de signature de la convention.

DECIDONS :

De signer la convention de partenariat entre ADOMA et Metz Métropole pour finaliser les modalités d'organisation de visites guidées au Musée de La Cour d'Or pour une durée de trois ans.

Fait à Metz, le

28 AOUT 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250828-Decis513-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Conseiller délégué aux établissements
culturels

Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et
aux cultes
Conseiller Départemental de la Moselle*



CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour l'organisation de visites guidées à destination de publics variés (familles, adultes isolés, demandeurs d'asile, ...), accompagnés par Adoma

Entre,

Metz Métropole, établissement public de coopération intercommunale,

Domicilié, Maison de la Métropole, 1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ CEDEX 1

Représenté par Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué aux Établissements Culturels, dûment habilité par arrêté de délégation en date du 15 juillet 2020,

ci-après dénommé « Eurométropole de Metz »

D'une part,

Et

Adoma - L'insertion par le logement

Domiciliée 15 place de Chambre, 57000 METZ

Représentée par Bruno DELMAS, directeur territorial de Moselle

ci-après dénommée « Adoma »

D'autre part.

PRÉAMBULE :

Implantée sur tout le territoire, **Adoma** est le premier bailleur du logement et de l'hébergement accompagnés en France pour les personnes en difficultés. Avec plus de 80 000 solutions de logements gérés par les équipes au quotidien, Adoma s'engage auprès des résidents et des hébergés pour les accompagner, les loger et les orienter sur le chemin de l'insertion.

En Moselle, Adoma gère des structures dites de logement accompagné (pension de famille et résidence sociale) et d'hébergement dans le cadre de la demande d'asile. Par conséquent, les publics accueillis sont divers : adultes isolés, personnes en situation de handicap physique ou psychique, personnes âgées, familles, personnes allophones, ...

Le constat est fait que résidents et hébergés ne fréquentent pas spontanément les lieux de culture pour des raisons qui relèvent de leur habitus culturel, de leur situation socio-économique, de leur problématique de santé et de handicap et de leur maîtrise de la langue.

Depuis quelques années, la direction territoriale de Moselle d'Adoma développe ainsi des partenariats avec les acteurs locaux de la culture (Centre Pompidou-Metz, Art Explora) afin de lever ces freins.

Le **Musée de La Cour d'Or** – Eurométropole de Metz, est, pour sa part, un musée d'art et d'histoire labellisé « Musée de France », selon la loi du 4 janvier 2002. Ses collections permanentes retracent l'histoire de la ville de Metz et de sa région de l'Antiquité à nos jours ainsi que l'histoire de l'art de la Renaissance au XIX^e siècle. D'ici la rentrée 2025, un nouvel espace consacré aux problématiques de la biodiversité sera également ouvert aux publics.

Dans le cadre de ce partenariat, Adoma et le Musée de La Cour d'Or souhaitent proposer des temps de visites guidées au sein de l'établissement culturel. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture aux résidents et hébergés en leur proposant une découverte du Musée de La Cour d'Or adaptée, prenant en compte leurs besoins spécifiques au regard de leur âge, de leur maîtrise de la langue et de leur mobilité et handicap. Au travers de l'accès à la culture, il s'agit également de :

- Favoriser l'ouverture culturelle et l'insertion sociale,
- Soutenir la parentalité et les pratiques éducatives,
- Favoriser l'apprentissage de la langue.

L'intérêt d'un tel engagement pour l'Eurométropole de Metz, et en particulier le Musée de La Cour d'Or, s'inscrit dans le projet global d'ouverture du musée à tous les publics. Selon la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, le Musée de La Cour d'Or s'engage à concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture (article 2).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'accueil et d'organisation de visites guidées à destination des personnes accompagnées par Adoma au Musée de La Cour d'Or. Le détail de l'offre de visites en fonction de la typologie des publics est à retrouver dans le tableau en annexes.

ARTICLE 2 : Engagements de l'Eurométropole de Metz

A) Mise à disposition :

L'Eurométropole de Metz met à la disposition d'Adoma, à titre gratuit, les espaces du Musée de La Cour d'Or, sur les temps d'ouverture aux publics et en fonction d'un calendrier défini en amont, en accord avec le Service Publics et Sécurité.

B) Personnel technique :

L'Eurométropole de Metz assurera la mise à disposition de certains membres du personnel des services du Musée de La Cour d'Or pour l'accueil des groupes, selon le calendrier défini en amont.

ARTICLE 3 : Engagements d'Adoma : respect des dispositions réglementaires en vigueur au Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz

- Adoma devra observer les dispositions réglementaires en vigueur au Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz, plus particulièrement celles applicables aux établissements recevant du public.

- Adoma s'occupera de diffuser le calendrier des visites auprès de ses publics et assurera la gestion des inscriptions.

Les visites ne pourront avoir lieu qu'en présence d'un nombre minimum de trois participants. Le nombre maximum de participants par visite est fixé à vingt personnes.

- Adoma s'engage à conseiller les équipes du musée pour la conception et la réalisation de visites adaptées à ses publics.

ARTICLE 4 : Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel sera établi entre les parties avant septembre l'année scolaire suivante, en fonction de la capacité d'accueil du planning du musée, sur la base moyenne d'un rendez-vous par trimestre et par catégorie de publics.

ARTICLE 5 : Tarif

Ces visites guidées sont exceptionnellement proposées à titre gratuit. Les visites en autonomie sont gratuites en permanence.

ARTICLE 6 : Assurances

L'Eurométropole de Metz, en sa qualité d'établissement recevant du public, est assurée contre les risques incendie, explosion, vol, foudre, bris de glace et dégât des eaux.

ARTICLE 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle est reconductible.

ARTICLE 8 : Modification, dénonciation et résiliation

Toute modification de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Elle peut être résiliée, à tout moment, à l'initiative de l'une ou de l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Un préavis de 15 jours sera alors observé.

La présente convention sera dénoncée, sans indemnités d'aucune sorte, dans les cas suivants : guerre, révolution, inondation, deuil national, grève générale, émeute, épidémie, maladie dûment constatée de l'un des intervenants ou tout autre cas de force majeure nécessitant la fermeture de la plupart des salles de spectacles et/ou des musées.

ARTICLE 9 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'une ou de l'autre partie des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal administratif de Strasbourg de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, en deux exemplaires originaux, le

28 AOUT 2025

Metz Métropole,

Adoma – l'insertion par le logement,

Pour Metz Métropole,

Pour Adoma,

Le Conseillé délégué,
Adjoint au Maire de Metz
à la culture et aux cultes
Conseiller départemental de la Moselle

Directeur Territorial de Moselle



Adoma
L'insertion par le logement
Bruno DELMAS
Directeur Territorial de Moselle
15 Place de Chambre - 57000 METZ
Tél. : 03 87 18 43 92

Monsieur Patrick THIL

Monsieur Bruno DELMAS

ANNEXES

Offre du Musée de La Cour d'Or						
Types de publics	Objectifs	Précisions sur les publics	Visites en autonomie	Visites guidées	Principe du partenariat	Temporalité
Les personnes hébergées dans le cadre de l'asile	Soutenir la parentalité et les pratiques éducatives	Familles avec enfants de 3 à 12 ans		pour les enfants accompagnés des parents : visites guidées adaptées avec des thématiques variables suivant l'âge (dès la naissance) ; visites thématiques avec une approche sensorielle	Fil rouge thématique entre les visites au musée et les autres activités proposées par Adoma pour chaque session de vacances	une fois par période de vacances scolaires (hors Noël)
				pour les enfants seuls : visites de type "contes" ; ateliers avec un temps de visite et un temps de bricolage ; visites thématiques avec une approche sensorielle		
	Favoriser l'apprentissage de la langue	Publics allophones	Parcours thématiques avec les livrets ou facile à lire et à Comprendre (FALC) développés par le musée	Visites thématiques en Français Langue Étrangère (FLE) à partir des collections du musée : les jours de la semaine, les couleurs, la nature, le corps, le repas, ... (offre à co-construire) ; visites didactiques scolaires avec des livrets de mots-clés et pictogrammes	Co-construction des visites thématiques FLE	toute l'année, à volonté pour les visites en autonomie avec FALC ; suivant un calendrier établi au préalable pour les visites guidées (4 visites / an)
	Favoriser l'ouverture culturelle et l'insertion sociale	Parents solo : avoir un temps pour soi		Visites thématiques adaptées, en format court (environ 1h)		En périodes scolaires, quand les enfants sont à l'école. Pas les mercredis. De 9h30 à 11h et/ou de 14 à 15h
Les personnes logées en pension de famille (secteur de Metz)	Favoriser l'ouverture culturelle et l'insertion sociale			Visites thématiques adaptées et multisensorielles, avec prolongement possible en structure (repas, couleurs, portraits, ...)	Le musée, un lieu familier que l'on fréquente sans peur et sans hésitation en s'appuyant notamment sur les visites avec prolongement dans la structure d'accueil	4 visites / an

Établissements concernés par la présente convention

Publics « asile » :

- Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) Drogon
- Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) Borny
- Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) Metz

Publics « pension de famille » :

- Résidence Charles Nodier (Montigny-lès-Metz)
- Résidence Paul Verlaine (Metz)

Plus ponctuellement, pourront être concernées :

- Les personnes logées en résidence sociale sur les secteurs de Metz, Moselle Nord et Moselle Est
- Les personnes hébergées dans le cadre de l'asile dans les secteurs de Moselle Nord et Moselle Est
- La pension de famille Les Berges de la Sarre située à Sarrebourg

Les structures contacteront le Musée de La Cour d'Or afin d'organiser une visite adaptée s'inscrivant dans le cadre d'une sortie touristique à Metz.